

N° 58

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée Nationale.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 27

Services du Premier ministre
III - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonducl, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

liéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 33) et in-8° 57.
Séant : 57 (1981-1982).

Loi de finances. — Conseil économique et social.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
INTRODUCTION	7
I. — Evolution de la dotation du conseil économique et social en 1982	7
II. — Principales observations de la commission	10
a) La caisse des retraites des anciens membres du Conseil économique et social a retrouvé son équilibre financier	10
b) Les crédits destinés à assurer le financement des charges courantes de fonctionnement du Conseil progressent en 1982 de 13 %	11
c) L'aménagement de l'immeuble affecté au Conseil économique et social ne répond pas encore de façon satisfaisante aux nécessités fonctionnelles d'une Assemblée moderne	11
d) L'effort entrepris en 1981 en faveur de la promotion interne des fonctionnaires du Conseil économique et social sera poursuivi en 1982	12
EXAMEN EN COMMISSION	12
TABLEAUX :	
— N° 1 : Evolution des crédits	8
— N° 2 : Effectif du Conseil économique et social	9
— N° 3 : Travaux du Conseil en 1980 et au premier semestre 1981	9

PRINCIPALES OBSERVATIONS

- 1. — La caisse des retraites des anciens membres du Conseil économique et social a retrouvé son équilibre financier.**
- 2. — L'aménagement de l'immeuble affecté au Conseil économique et social ne répond pas encore de façon satisfaisante aux besoins de cette Assemblée.**
- 3. — La progression des crédits de fonctionnement du Conseil économique et social demeure inférieure à l'évolution des prix.**
- 4. — L'effort entrepris en fonction de la promotion interne des fonctionnaires du Conseil économique et social sera poursuivi.**

La Commission des Finances a examiné les crédits du Conseil économique et social au cours de sa séance du 14 octobre.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre Commission des Finances vous propose d'adopter les crédits demandés en 1982 pour le Conseil économique et social.

Mesdames, Messieurs,

L'examen du projet de budget du Conseil économique et social pour 1982 a conduit votre rapporteur, après une analyse des crédits, à vous présenter les principales observations formulées par votre commission des Finances.

I. — L'ÉVOLUTION DE LA DOTATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 1982

Le montant de la dotation du Conseil économique et social passe, en crédits de paiement, de 78,46 millions de francs en 1981 à 88,14 millions de francs en 1982, soit une progression de 12,3 % (+ 12,6 % en 1979, + 12,7 % en 1980 et + 14,3 % en 1981).

L'augmentation des dépenses (+ 9 674 464 F) provient de l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues jusqu'au 31 décembre 1981 (+ 4 883 390 F) et de l'ajustement des crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social, notamment pour tenir compte de l'évolution prévisible des rémunérations (+ 4 791 074 F).

Par rapport aux services votés, les crédits du chapitre 31-01 — Indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections — progressent de 4,71 % (+ 2 631 418 F) et ceux du chapitre 31-11 — Dépenses de personnel — de 7,14 % (+ 1 727 156 F). Ces deux chapitres représentent 95,7 % de la dotation globale affectée au Conseil.

En 1982, les dépenses de matériel (chapitre 34-01) progressent de 13 % (+ 432 500 F).

TABLEAU N° 1

EVOLUTION DES CREDITS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Nature des dépenses (en francs)	Crédits votés pour 1981	Crédits prévus pour 1982			% d'augmentation par rapport à 1981
		Services votés	Mesures nouvelles	Total	
Titre III					
Moyens des services					
1^{re} partie : Personnel					
31-01 - Indemnités des membres du Conseil et des sections	52.422.142	55.829.582	+ 2.631.418	58.461.000	+ 11,5
31-11 - Dépenses de personnel . .	22.706.894	24.182.844	+ 1.727.156	25.910.000	+ 14,1
Totaux pour la 1^{re} partie . .	75.129.036	80.012.426	+ 4.358.574	84.371.000	+ 12,3
4^e partie : Matériel et fonctionnement des services					
34-01 - Dépenses de matériel . . .	3.335.000	3.335.000	+ 432.500	3.767.500	+ 13,0
Totaux pour le titre III	78.464.036	83.347.426	+ 4.791.074	88.138.500	+ 12,3

TABLEAU N° 2

EFFECTIF DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (1)

Conseillers économiques et sociaux	198
Membres de section	71
Personnel :	
• Agents titulaires de l'Etat	148
• Agents non titulaires	26

(1) Au 30 juin 1981.

TABLEAU N° 3

TRAVAUX DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EN 1980 ET AU PREMIER SEMESTRE 1981

Au cours de l'année 1980 et durant le premier semestre 1981, le Conseil économique et social a adopté 29 avis et une étude se répartissant comme suit :

	1980	Premier semestre 1981
Saisines du Gouvernement :		
— en application de l'article 69 de la Constitution	—	—
— en application de l'article 70 de la Constitution :		
• Avis	3	4
• Etudes	—	—
Saisines C.E.S.		
• Avis	13	9
• Etudes	0	1
Total	16	14

II. — LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Votre Commission des Finances a souhaité présenter cette année quatre observations à l'occasion de l'examen du budget du Conseil économique et social.

a) La caisse des retraites des anciens membres du Conseil économique et social a retrouvé son équilibre financier

La situation financière de la caisse des retraites des anciens membres du Conseil économique et social a évolué de la façon suivante depuis deux ans : le dernier renouvellement quinquennal du Conseil, au mois de septembre 1979, avait remis en cause l'équilibre de ses ressources et de ses charges, en raison du fort accroissement du nombre des pensions attribuées, consécutif à cet important renouvellement de l'Assemblée.

C'est ainsi que le **nombre des pensions servies** aux anciens conseillers et à leurs ayants droit est passé de 319 au 1^{er} juillet 1979, à 396 au 1^{er} janvier 1980 et à 409 au 1^{er} juillet 1981, soit une **augmentation de 28 %** — étalée sur deux ans — par rapport à la situation antérieure au renouvellement. Il convient de signaler, en outre, que pour la première fois le nombre des pensions servies représente désormais plus du double de celui des cotisants.

Le fonctionnement de cette caisse des retraites étant garanti par l'Etat, en application de diverses dispositions législatives, que rappelle l'article 2 § 6 de son règlement, une dotation d'équilibre répartie sur deux exercices a été obtenue dans le cadre des deux dernières lois de finances. Aussi bien, le problème des ressources de cette caisse des retraites et de son équilibre financier ne devrait-il pas se poser — sauf fait nouveau — avant le prochain renouvellement général du Conseil prévu en 1984.

b) *Les crédits destinés à assurer
le financement des charges courantes de fonctionnement
du Conseil progressent en 1982 de 13 %*

Cette augmentation qui fait suite à une stagnation en 1981 de ces crédits demeure, malgré tout, inférieure à l'évolution du coût de la vie.

La dotation inscrite au chapitre 34-01 du budget du Conseil économique et social a essentiellement pour objet d'assurer le financement des charges courantes de fonctionnement de l'Assemblée et de ses formations et d'entretien du Palais d'Iéna.

Malgré le coût croissant de ces charges fixes et des dépenses de maintenance incombant au Conseil, une partie des crédits du chapitre peut être consacrée à l'acquisition de matériels nouveaux. C'est ainsi que l'année 1981 a vu s'amorcer la réalisation d'un premier programme de renouvellement des matériels de reprographie, dans le domaine de la duplication offset notamment. L'objectif de l'administration du Conseil étant d'entreprendre la modernisation des procédés de tirage de ses propres documents en vue d'en améliorer la présentation et d'en faciliter la diffusion. Toutefois, le financement budgétaire de telles acquisitions est nécessairement échelonné dans le temps et les programmes correspondants devront être répartis par tranches successives sur plusieurs exercices annuels.

c) *L'aménagement de l'immeuble
affecté au Conseil économique et social ne répond pas encore
de façon satisfaisante aux nécessités fonctionnelles
d'une Assemblée moderne*

L'immeuble des phares et balises a été affecté au Conseil économique et social par le Gouvernement en 1979. En 1980, le Conseil a procédé à sa remise en état partielle sur des crédits mis à sa disposition, notamment par la loi de finances rectificative pour 1980 (500 000 F).

Sommairement aménagé, ce bâtiment permet d'offrir quelques facilités aux groupes et aux rapporteurs. En son état actuel toutefois il se prête très difficilement à l'installation de services d'assemblée. **Il ne comporte, en effet, aucune salle de réunion d'une capacité supérieure à vingt personnes et, de surcroît, il n'est pas contigu à l'aile Iéna.** Son utilisation, dans ces conditions, n'apporte qu'une solution imparfaite et toute provisoire au problème posé depuis de longues années de l'extension des installations du Conseil. Celui-ci, cantonné dans une seule aile

du Palais d'Iéna, ne dispose toujours pas de locaux en nombre suffisant et susceptibles de répondre réellement aux nécessités fonctionnelles d'une Assemblée moderne.

*d) L'effort entrepris en 1981
en faveur de la promotion interne des fonctionnaires
du Conseil économique et social sera poursuivi en 1982*

En dépit de certaines difficultés d'ordre technique liées au nombre et à la diversité des régimes statutaires entre lesquels se répartissent des effectifs numériquement restreints, cette politique active du personnel s'est poursuivie en 1981. Elle aura, notamment, permis de procéder, dans une proportion sensiblement égale à celle de l'an passé, à diverses opérations de promotion interne intéressant les catégories A, B et C et D et réalisées soit par la voie du concours ou de l'examen professionnel, soit au choix après établissement d'un tableau d'avancement ou d'une liste d'aptitude.

Compte tenu des résultats jusqu'à présent obtenus, la politique définie pour 1982 aura pour objectif de **favoriser largement**, conformément aux statuts qui les régissent, **l'accès des différentes catégories d'agents aux corps et grades hiérarchiquement supérieurs**. De plus, le Conseil économique et social souhaite faire aboutir certaines adaptations statutaires dont l'une intéresse directement le personnel d'exécution dont les fonctions sont liées au service de la séance. D'ores et déjà, le Gouvernement a été saisi de deux projets de décret élaborés dans cette perspective.

*
* *

La Commission des Finances a examiné les crédits du Conseil économique et social au cours de sa séance du 14 octobre.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre Commission des Finances, vous propose d'adopter les crédits demandés en 1982 pour le Conseil économique et social.